

Référence : *R. c. Caporal-chef A.W. Russell*, 2008 CM 4020

Dossier : 200804

**COUR MARTIALE PERMANENTE
CANADA
COLOMBIE-BRITANNIQUE
BASE DES FORCES CANADIENNES COMOX**

Date : 6 juin 2008

SOUS LA PRÉSIDENCE DU LIEUTENANT-COLONEL J.-G. PERRON, J.M.

SA MAJESTÉ LA REINE

c.

**CAPORAL-CHEF A.W. RUSSELL
(accusé)**

DÉCISION

(prononcée de vive voix)

Le comité de la cour martiale disciplinaire, à l'issue du procès du caporal-chef A.W. Russell, tenu à la Base des Forces canadiennes Comox (Colombie-Britannique) le 6 juin 2008, l'a déclaré non coupable à tous les chefs de l'acte d'accusation.